



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34271>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **26-34271**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-26707

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie des Contamines Montjoie

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21740085200018

Ville : Contamines Montjoie

Code postal : 74170

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RESERVOIRS DES GRASSENIERES ET DE LA COTE D'AURAN POUR LA SECURISATION DU TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le stockage d'eau potable de la commune est réalisé par le biais de 3 réservoirs : - Le réservoir de la Cote d'Auran d'un volume de 1000m3 avec une seule cuve, qui alimente le centre-ville et la partie basse de la commune. - Le réservoir des Grassenières composé de 2 cuves de 500m3, qui alimente prioritairement le haut de la vallée (sud) et la rive gauche du Bon Nant. - Le réservoir des Loyers composé de 2 cuves de 125m3 chacune, qui alimente prioritairement le réseau d'enneigement mais qui peut être connecter au réseau d'eau potable de la commune si nécessaire. A ce jour, seuls les réservoirs de la côte d'Auran et des loyers sont traités en UV. Le réservoir des Grassenières est traité au Chlore. L'objectif de ces travaux est de bénéficier d'une eau traitée aux UV pour l'ensemble du village en période de pointe de consommation

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 20/04/2026 à 12h00, lire 06/05 /2026 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026